

## REGLEMENT PARTICULIER

### ART 1P- ORGANISATION

L'association automobile GARD CEVENNES et le TEAM TRIAL ORGANISATION organise le Trial régional de GAUJAC qui se déroulera les 12 et 13 Juillet 2003

Cette épreuve est située sur le terrain lieu-dit Valloubier cadastré section B n°508,509 et 510 homologué sous le numéro 30 en date du 19 avril 2002

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA sous le permis n° .....

Cette épreuve compte pour la COUPE DE France de TRIAL 4X4.

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° ..... R 247 .....

DATE .... 05/05/2003

### ART 2P- PRESCRIPTIONS GENERALES

Voir réglementation générale.

### ART 3P-CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

Voir réglementation générale.

Le trial 4x4 de Gaujac se déroulera sur deux journées. Le samedi matin avec les contrôles administratifs et techniques, le samedi après-midi et le dimanche avec l'épreuve proprement dite.

### ART 4P-VEHICULES ADMIS

Voir réglementation générale et réglementation technique.

Les véhicules admis sont définis par la réglementation technique spécifique au trial 4x4 dans les groupes suivants :

Groupe loisir véhicule tout terrain de série 4 roues motrices

essence ou diesel

Groupe série véhicule tout terrain de série 4 roues motrices essence ou diesel

Groupe série améliorés véhicule tout terrain de série amélioré à 4roues motrices essence ou diesel ayant subis des modifications non autorisées en série et autorisés en série améliorés.

Groupe prototype véhicules tout terrain prototype à 2 ou 4 roues motrices essence ou diesel ayant subis des modifications non autorisés en série et série améliorés.

Les véhicules admis sont définis par la réglementation technique spécifique au trial 4x4 dans les groupes figurant Art.4 de la réglementation générale.

Les équipages devront présenter lors des vérifications administratives et techniques :

.Pour le groupe loisir :carte grise

vignette de contrôle technique validé

certificat d'assurance

.Pour les groupes série, série améliorée :

passport technique ffsa

carte grise

feuille des mines

catalogue commercial

.Pour les groupes prototypes :

passport technique ffsa

Identification : voir réglementation générale

Un numéro sera remis par l'organisateur

La publicité collective et facultative.

### ART 5P- SECURITE

Voir réglementation générale et règlement technique

### ART 6P- MODIFICATION DE PARCOURS

Voir réglementation générale.

### ART 7P- CLASSEMENT

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis en :

Groupe loisir

Groupe série

Groupe série améliorée

Groupe prototype

Il sera établi un classement dans chacune des classes des groupe qui en comporte plusieurs( loisir, série, série améliorée )

L'addition des points de la classe et du classement général provisoire donnera le classement définitif du groupe qui se verra attribué les points définis à chacun des groupes que constitue le Trial 4x4.

### ART 8P- ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : TEAM TRIAL ORGANISATION 4X4

CIDEX 8580  
30330 TRESQUES

Tél. Fax :0466893399. Port. 0681029778

Accompagnées, pour être valables, du montant des droits fixés à 60 Euros avec publicité organisateur, qui, en cas de rachat de cette publicité, sera porté à 120 Euros. Et de 45 Euros pour les concurrents « Loisirs » 90 Euros en cas de rachat de publicité. Les engagements et droits des équipages des groupes série, série améliorée et prototype seront reçus jusqu'à la date du 05 juillet 2003.

Dans la limite des places disponibles, les engagements et droits des équipages du groupe loisir seront reçus jusqu'à la date du 05 juillet 2003.

Le nombre d'engagés maximum est de 50.

Convocations :

Les conducteurs seront convoqués individuellement.

Si le 08 juillet 2003, les conducteurs n'ont pas reçu leur convocation, ils appartiennent de téléphoner pour connaître l'heure précise de convocation.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications administratives seront pénalisés de la façon suivante :

-jusqu'à 30 minutes           15 Euros  
-de 30 minutes à 1 heure       30 Euros  
-par heures supplémentaires   15 Euros

à condition que le retard ne dépasse pas l'heure prévue pour la fin des vérifications administratives.

Vérifications administratives :

Les vérifications administratives obligatoires se dérouleront le 12 juillet 2003 de 08 heures à 11 heures sur le terrain de Gaujac

## **ART 9P- LICENCES**

Voir réglementation générale

## **ART 10P- ASSURANCES**

Voir réglementation générale.

## **ART 11P- DOPAGES**

Voir prescription générale

## **ART 12P- PARC FERME**

Voir réglementation générale

## **ART 15P- EQUIPEMENT – IDENTIFICATION**

Il sera remis à chaque membre de l'équipage un badge ou un dossard qu'il devra porter durant toute l'épreuve, sur une tenue soignée (combinaison ou tenue de moto)

## **ART 16P- CARNET DE POINTAGE**

Le trial de GAUJAC est composé de 15 zones.

Il se déroulera le 12 juillet 2003 de 13 heures à 20 heures et le 13 juillet 2003 de 8 heures à 19 heures 30.

## **ART 17P- DEROULEMENT DU TRIAL 4X4**

Voir réglementation générale

(sera précisé par additif)

## **ART 18P- PUBLICITE**

Voir réglementation générale

## **ART 19P- PENALISATION**

Voir réglementation générale

## **Art 20p- RECLAMATION ET DROIT D'APPEL**

Voir réglementation générale.

La caution de réclamation est fixée à 540 Euros

Le droit d'appel est fixé à 1900 Euros.

Les opérations de contrôle et de démontage auront lieu au garage : Mécanique et carrosserie de Connaux

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 40 Euros.

## **ART 20P- CLASSEMENTS**

Voir réglementation générale

Le classement officiel sera affiché à 20 heures au tableau officiel d'affichage situé au P.C.

## **ART 21P- PRIX ET REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu le 13 juillet 2003 à 20h30 au terrain de trial de Gaujac où se sont déroulées les épreuves.

Tout conducteur non présent à la remise des prix perdra le bénéfice de ceux-ci.

	<b>LOISIRS</b>	<b>SERIE</b>	<b>SERIE AMELIOREE</b>	<b>PROTOTYPE</b>
1 <sup>er</sup>	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe

2eme 1 coupe 1 coupe 1 coupe 1 coupe  
3eme 1 coupe 1 coupe 1 coupe 1 coupe

Une coupe à un commissaire par tirage au sort.

## **ART 22P- OFFICIELS**

Directeur de course M. HAY Armand.....n°1253 0803

Directeur adjoint M. DIBERARDINO Ernest...n° 7100 0812

Commissaires sportifs

M. CHARDOUNAUD Pierre n° 3158 0803

Mme CHARDOUNAUD Claude n° 3154 0803

M. BARDIN Yannick n° 56622

Commissaire technique M. BOUILLET Christophe...n° 10859 0611

Chargé des relations avec les concurrents M BATTE Pascal...n° 28230

Observateur FFSA/ LIGUE M CHRISTOL J.Claude

Responsable sécurité M. DUBOIS Michel...n° 26828 0803

Commissaire de zones M. MARROT Gérard n° 32520

Mme ROCHAS Betty n° 29535

Mr ALZOUNIES André n° 29299

Melle ROCHAS Marion n° 115199

Mr NORTES José n° 58538

M. THOMAS Marcel n° 29533